RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Edition du BUREAU VERITAS Organisme délégué Fiche N° 75

Avions PIEL

CP 1310 C3

CP 1315 C3

CP 1330 CP 320

Édition N° 5

Novembre 1988

Nombre de pages: 10

FICHE DE NAVIGABILITE Nº 75

Avions: Marque: PIEL

Types : CP-1310 C3

CP-1315 C3

CP-1330

CP-320

Avant le 23 Septembre 1988 les Constructeurs autorisés étaient les Sociétés suivantes : Société SCINTEX 65, rue de l'Industrie - COURBEVOIE (Hauts de Seine) Société CAARP Aérodrome de BEYNES (Yvelines)

Depuis le 23 Septembre 1988 le détenteur du Certificat de Navigabilité de Type Numéro 20 est

Monsieur Jean-Claude PIEL

34, rue de la Pièce Côme

95270 CHAUMONTEL

30.35.06.17 (1996)

CP-1310 C3 - Certificat de type N° 20 délivré le 9 Octobre 1962

CP-1315 C3 - Extension Nº 20/1 du 9 Octobre 1962

CP-1330 - Extension Nº 20/2 du 16 Mai 1966

(Valable pour les appareils N° 900 et suivants)

CP 320 - Extension du 23 Septembre 1988

CHAPITRE I – Avions certifiés avant le 23 Septembre 1988

TYPE CP - 1310 C3 - Equipé du moteur CONTINENTAL 0.200

TYPE CP - 1315 C3 - Equipé du moteur POTEZ 4 E 20

TYPE CP - 1330 - Equipé du moteur LYCOMING 0 235 C1

I.1. - BASES DE CERTIFICATION: Règlement AIR 2052 (y compris amendements 3.1 à 3.6)

I.1.1. –	Vitesses limites (vitesse air) (km/h)	Cat. N	Cat. U	Cat. A
	Vne (vitesse à ne pas dépasser)	277	291	292
	Vno (vitesse maximale d'utilisation normale)	220	216	210
	Vc (vitesse de calcul en croisière)	220	216	210
	Vp (vitesse de manœuvre)	200	200	200
	Vfe (vitesse limite volets sortis)	150	150	150
I.1.2. –	Facteurs de charge limites de calcul			
	à la masse maximale de (kg)	700	660	510
	+ n =	3,8	4,4	6
	hypersustentateurs escamotés - n =	1,52	1,76	3
I.1.3. –	Masses et centrage			
	Masse maximale autorisée : décollage (kg)	700	660	510
	atterrissage (kg)	660	660	510

Mise à niveau : longeron supérieur du fuselage horizontal

Référence de centrage: Bord d'attaque de la corde de référence située à 1,30 m du plan

de symétrie.

Longueur de la corde de référence : 1,485 m.

Limites de centrage en charge :

Limite avant : 18 % de la corde de référence soit + 0,270 m Limite arrière : 32,5 % de la corde de référence soit + 0,480 m

Nota: Pour les vrilles, voir paragraphe III.4.4.

Plan de chargement:

		Masse (kg)	Bras levier (m)
Assign à vido (1)	CP-1310 C3	415	
Avion à vide (1)	CP-1315 C3	420	·
Nombre de sièges	: 2	154	+ 0,59
Essence: Réservoir avant 72 l.		52	- 0,22
(2) Réservo	ir arrière 37 l.	26,5	+ 1,09
Huile: 4,5 l. dans incorp	le réservoir oré au moteur	4	- 0,71
Bagages : maximu	m (3)	60	+ 1,12

⁽¹⁾ Masse à vide moyenne équipée de la version standard. Cette masse est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, voir la Fiche de Pesée jointe au Certificat de Navigabilité.

(2) Capacité utilisable. Le combustible inutilisable est inclus dans la masse à vide.

(3) Dans les limites de masse et de centrage.

1.2. - EQUIPEMENTS

I.2.1. - Moteur

I.2.1.1. - Avion CP-1310 C3

Un moteur CONTINENTAL 0-200 A

Carburant: essence aviation indice octane minimal: 80/87

Huile: au-dessous de 5°C: SAE 30

au-dessus de 5°C : SAE 50

Limitations moteur: maxi. continu: 2.750 tr/mn - 100 HP (74,5 kw)

pression huile mini. : 0,7 kg/cm²

(voyant rouge éteint)

température huile : maxi. = 107°C

pression essence minimale = 0.08 kg/cm^2

I.2.1.2. - Avion CP-1315 C3

Un moteur POTEZ 4 E 20

Carburant: essence aviation indice octane minimal: 100

Huile: au-dessous de 5°C: SAE 30

au-dessus de 5°C : SAE 50

Limitations moteur: maxi. continu: 2.750 tr/mn - 105 cv (77 kw)

pression huile mini. : 0,7 kg/cm²

(voyant rouge éteint)

température huile : maxi. = 120°C

pression essence minimale

 $= 0.08 \text{ kg/cm}^2$

I.2.1.3. - Avion CP-1330

Un moteur LYCOMING 0 235 C1

Carburant: essence aviation indice octane minimal: 80

Huile: au-dessous de 5°C: SAE 30

au-dessus de 5°C : SAE 50

Limitations moteur:

Décollage (5 mn maxi.) : 2.800 tr/mn - 116 CV (83 kW)

Maxi. continu : 2.600 tr/mn - 109 CV (79 kW)

Pression d'huile mini. : 4,5 kg/cm² - (voyant rouge éteint)

Température d'huile maxi. : 118°

Pression essence minimale : 0,035 kg/cm²

I.2.2. - Hélices

I.2.2.1. - Avion CP-1310 C3

Marque	Modèle	ø m	Régime minimum (tr/mn) Point fixe plein gaz au sol (niveau de la mer)
Hoffmann	LC - 14 178 - 120 - 7,5 R	1,78	2.125
Hoffmann	LC - 14 175 - 115 - 7,7 R	1,75	2.200
Evra	D 11 - 28 - 4 C	1,76	2.550

I.2.2.2. - Avion CP-1315 C3

Marque	Modèle	φm	Régime minimum (tr/mn) Point fixe plein gaz au sol (niveau de la mer)
Hoffmann	LC - 19 175 - 128 - 7 R	1,75	2.200
Jodel Evra	D - 11.28.9	1,80	2.300
EVRA	D - 11 - 28 - 7	1,76	2.300

I.2.2.3. - Avion CP-1330

Marque	Modèle	ф m	Régime minimum (tr/mn) Point fixe plein gaz au sol (niveau de la mer)
Jodel Evra	D 11 - 28 - 9 B	1,80	2.300
Jodel Evra	D 11 - 28 - 6	1,76	2.350

I.2.3. - Réservoirs de carburant

Deux réservoirs de fuselage. Capacité : avant 75 l. dont 72 l. utilisables

arrière 40 l. dont 37 l. utilisables

I.2.4. - Réservoir de lubrifiant

Un réservoir de 4,5 l. incorporé au moteur.

I.2.5. - Circuit électrique et allumage (CP-1315 C3)

Génératrice :

Ducellier 7252 G

Batterie

Fulmen 5409 (12 V - 30 AII)

Rebat R 33 (12 V - 33 AG)

SAFT 10.15 Vo 15 K (12 V - 15 A)

Régulateur

Ducellier 8218 A

Bobines d'allumage : Ducellier 4007 A

I.3. - LIMITATIONS

I.3.0. - Limitations d'emploi : Voir Chapitre III

I.3.1. - Etalonnage anémomètre : Vitesse indiquée égale vitesse conventionnelle

I.3.2. - Vitesses limites (vitesses indiquées) (km/h)

Vitesse à ne jamais dépasser

Vitesse de décrochage, volets escamotés,

vol horizontal

Vitesse de décrochage, volets escamotés,

virage 30°

Vitesse de décrochage, volets braqués,

position atterrissage, en vol horizontal

Vitesse optimum par mauvais temps

Vitesse limite volets sortis

Vent limite plein travers: 20 kts

Cat. N	Cat. U	Cat. A
277	291	292
97	94	83
110	105	95
89	84	76
180	180	180
150	150	150

I.3.3. - Evolutions en catégorie Acrobatique

Dans les limites d'emploi de la catégorie Acrobatique (cf. par. 1-3 et 3-2) tous les types d'évolutions sont autorisés, à la condition que l'avion soit muni d'une verrière largable – suivant modification approuvé – et le pilote d'un parachute. Cependant, le vol inversé n'est pas possible, le moteur n'étant pas alimenté dos.

I.4. - DESCRIPTION

Dimensions

Envergure : 8,25 m Longueur : 6,45 m Hauteur : 2,45 m Surface portante : 11,00 m²

Train d'atterrissage

Voie : 2,05 m
Roues principales : 420 x 150
(pression de gonflage : 1,2 kg/cm²)
Amortisseurs oléo-pneumatiques ERAM
(pression de gonflage : 20 kg/cm²)
Roulette de queue : bandage 6 x 2

Débattements des gouvernes			Tolérances
Profondeur	:	26° vers le bas 26° vers le haut	± 2°
Ailerons	:	15° vers le bas 25° vers le haut	± 2°
Tab de profondeur	:	30° vers le bas 30° vers le haut	± 2°
Direction	:	23° à gauche 23° à droite	± 2°
Volets hypersustentateurs	:	15° décollage 30° atterrissage	± 2°

CHAPITRE II - Avion certifié le 23 Septembre 1988

TYPE CP - 320 : Equipé du moteur Continental 0.200

II.1. - BASES DE CERTIFICATION: Règlement AIR 2052 (y compris amendements 3.1 à 3.6)

II.1.1. - Vitesses limites (vitesse air) (km/h)

Vne	(vitesse à ne pas dépasser)
Vno	(vitesse maxi. d'utilisation normale)
Vc	(vitesse de calcul en croisière)
Vp	(vitesse de manœuvre)
Vfe	(vitesse limite volets sortis)

II.1.2. – Facteurs de charge limites de calcul à la masse maximale de (kg)

hypersustentateurs escamotés + n = - n =

Cat. U
291
216
216
200
150
660
4,4
1,76
-,
660
660

II.1.3. - Masses et centrage

Masse maximale autorisée : décollage (kg) atterrissage (kg)

Mise à niveau : longeron supérieur du fuselage horizontal

Référence de centrage: Bord d'attaque de la corde de référence située à 1,30 du plan

de symétrie.

Longueur de la corde de référence : 1,485 m.

Limites de centrage en charge :

Limite avant : 18 % de la corde de référence soit + 0,270 m Limite arrière : 32,5 % de la corde de référence soit + 0,480 m

Nota: Pour les vrilles, voir paragraphe III.4.4.

Plan de chargement :

	Masse (kg)	Bras levier (m)
Avion à vide (I)	415	
Nombre de sièges : 2	154	+ 0,59
Essence: Réservoir avant L. (2) Réservoir arrière 37 L.	52 26,5	- 0,22 + 1,09
Huile: 4,5 l. dans le réservoir incorporé au		
moteur	4	- 0,71
Bagages: maximum (3)	60	+ 1,12

⁽¹⁾ Masse à vide moyenne équipée de la version standard. Cette masse est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, voir la fiche de pesée jointe au Certificat de Navigabilité.

(3) Dans les limites de masse et de centrage.

⁽²⁾ Capacité utilisable. Le combustible inutilisable est inclus dans la masse à vide.

II.2. - EQUIPEMENTS

II.2.1. - Moteur

Un moteur CONTINENTAL 0.200 A . POIDS SANS HUIL : 88 KG

Carburant: essence aviation indice octane minimal: 80/87

Huile: au dessous de 5°C : SAE 30

au dessus de 5°C : SAE 50

Limitations moteur: maxi. continu: 2.750 tr/mn - 100 HP (74,5 kw)

pression huile mini.: 0,7 kg/cm²

(voyant rouge éteint)

température d'huile : maxi. = 107°C pression essence minimale = 0,08 kg/cm²

II.2.2. - Hélice

Marque	Modèle	φ m	Régime minimum (tr/mn) Point fixe plein gaz au sel (niveau de la mer)
Hoffmann	LC - 14 175 - 115 - 7,7 R	1,75	2.200

II.2.3. - Réservoirs de carburant

Deux réservoirs de fuselage. Capacité: avant 80 l. dont 75 l. utilisables

arrière 40 l. dont 37 l. utilisables

II.2.4. - Réservoirs de lubrifiant

Un réservoir de 4,5 l. incorporé au moteur.

II.3. - LIMITATIONS

II.3.0. - Limitations d'emploi : Voir Chapitre III

II.3.1. - Etalonnage anémomètre : Voir Manuel de vol

II.3.2. - Vitesses limites (vitesses indiquées) (Km/h)

Vitesse à ne jamais dépasser

Vitesse de décrochage, volets escamotés,

vol horizontal

Vitesse de décrochage, volets escamotés,

virage 30°

Vitesse de décrochage, volets braqués

position atterrissage, en vol horizontal

Vitesse optimum par mauvais temps

Vitesse limite volets sortis

Vent limite plein travers: 20 kts

Cat. N	Cat. U
277	291
97	94
110	105
89	84
180	180
150	150

II.4. - DESCRIPTION

Dimensions

Envergure : 8,04 m

Longueur : 6,45 m

Hauteur : 2,45 m

Surface portante : 10,85 m²

Train d'atterrissage

Voie : 2,05 m Roues principales 420 x 150 (pression de gonflage : 1,2 kg/cm²) Roulette de queue : bandage 6 x 2

Débattements des gouvernes			Tolérances
Profondeur	:	26° vers le haut 26° vers le bas	± 2°
Ailerons	:	15° vers le bas 25° vers le haut	± 2°
Tab de profondeur	:	20° vers le bas 20° vers le haut	± 2°
Direction	:	23° à gauche 23° à droite	± 2°
Volets hypersustentateurs	:	15° décollage 40° atterrissage	± 2°

CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES MODELES

III.1. - CONSIGNES DE CHARGEMENT

Les consignes simples ci-dessous permettent de rester dans les limites de centrage extrêmes. Il appartient néanmoins au pilote de faire les vérifications nécessaires dans les cas de chargements marginaux.

Dans tous les cas, consommer d'abord l'essence du réservoir arrière, avant d'utiliser celle du réservoir avant.

Au-delà de 30 kg de bagages, dans la soute, vérifier que le centrage arrière demeure dans les limites permises après consommation du carburant.

III.2. - Fumeurs: autorisés si cendrier à bord et extincteur cabine.

III.3. - Equipage minimal: un pilote.

III.4. - Utilisation

III.4.1. - Décollage et atterrissage

Vitesse indiquée pour vitesse ascensionnelle maximale : 120 km/h
Vitesse de montée recommandée après atterrissage interrompu : 115 km/h
Vitesse d'approche recommandée volets braqués : 120 km/h

III.4.2. – Evolutions en catégorie Normale

Dans les limites d'emploi de la catégorie Normale, toute manœuvre acrobatique y compris la vrille est interdite.

III.4.3. - Evolutions en catégorie Utilitaire

Dans les limites d'emploi de la catégorie Utilitaire, le tableau ci-dessous indique les manœuvres acrobatiques autorisées et les vitesses initiales pour chacune d'elles :

Virages serrés : 180 km/h
Huits lents : 200 km/h
Virage en montée dynamique : 210 km/h
Décrochage (sauf les décrochages dynamiques)
Vrilles (suivant les conditions du par. III 4.4)

III.4.4. - Exécution des vrilles

Les vrilles sont autorisées dans les conditions suivantes :

- 1) La limite AR de centrage est ramenée à 27,5 % de la corde de référence soit +0 41 m. Ce centrage est normalement respecté pour un avion standard, sans bagages, avec le réservoir d'essence avant plein et 30 l. dans le réservoir arrière. Consommer d'abord l'essence du réservoir arrière. Lorsque celui-ci est complètement vide, il est encore permis, pendant l heure de consommer l'essence du réservoir avant (en fin de vol, il doit donc toujours rester au moins 50 l. dans le réservoir avant pour respecter les limitations de centrage prévues ci-dessus).
- 2) Les caractéristiques de la vrille diffèrent sensiblement suivant les manœuvres effectuées pour la mise en vrille. Dans certains cas, en particulier lorsque le départ est obtenu avec les ailerons contre le sens de la vrille, celle-ci est très rapide et la vitesse de rotation en roulis peut surprendre un pilote insuffisamment entraîné. Pour cette raison, il est recommandé de se limiter normalement à l'exécution de 2 ou 3 tours bien qu'aucune limitation ne soit imposée aux pilotes entraînés.

- 3) La sortie de la vrille s'obtient par la manœuvre classique : pieds contre le sens de rotation, puis manche légèrement secteur avant. Surtout dans le cas de vrilles rapides, on devra : s'appliquer à bien pousser le pied à fond contre le sens de rotation.
- 4) La perte d'altitude est d'environ 100 à 150 m. par tour de vrille.

III.4.5. - Manœuvres d'urgence

III.4.5.1. — En cas de rupture de la commande de gauchissement : effectuer les évolutions volets rentrés.

III.4.5.2. - Feu de moteur en vol:

- 1^o) Fermer l'essence
- 20) Mettre plein gaz
- 30) Couper les contacts moteur
- 40) Couper le contact batterie et l'excitation génératrice.

III.4.5.3. - Panne génératrice (CP 1315)

Si le voyant rouge s'allume :

- 10) Couper l'excitation génératrice
- 2º) Réduire les consommations électriques de bord (radio, instruments) au minimum.
- 30) Seulement en cas de troubles de fonctionnement moteur, mettre l'interrupteur de sécurité sur « Secours ».